

AR Prefecture

024-2424752-20191213-2019\_6\_15-DE  
Reçu le 18/12/2019  
Publié le 17/12/2019

Communauté de communes  
PÉRIGORD LIMOUSIN

Extrait du registre des délibérations

2019-6-15

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PÉRIGORD LIMOUSIN

Séance du 13 décembre 2019

Département de la  
DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Bernard VAURIAC

**Etaient présent(e)s**

Lieu de réunion du Conseil :

Vaunac

Date de la convocation et  
envoi de la note de

synthèse :

02 décembre 2019

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 31

Pouvoirs : 5

**Mesdames** : Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Dominique MARCETEAU, Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline DEQUANT, Céline BAUDESSON, Nathalie GRANERI

**Messieurs** : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Pascal MAZEAUD, Philippe LACHAUD, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Patrick FLEURAT LESSARD, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe FRANCOIS, Alain GARNAUD, Claude BOST, Benoît MOUTON, Raphaël CHIPEAUX, Pierre-Yves COUTURIER, Jean-Marc BUISSON, Gilbert CHABAUD

**Absents et excusés** : Thérèse CHASSAIN (a donné pouvoir à Philippe BANCHIERI) Michel AUGÉIX (a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), Nicola ROBERTS (a donné pouvoir à Céline DEQUANT), René (Paul) CHEVAL (a donné pouvoir à Michèle FAURE), Michel REBIERE (a donné pouvoir à Pascal MAZEAUD), Marc PASCUAL, Christiane DESPAGES,

M. Jean-Claude JUGE est désigné secrétaire de séance

**CNP pour 2020**

La collectivité a souscrit, auprès de la CNP, un contrat d'assurance relatif à la protection sociale des agents qui permet à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Le contrat d'assurance prend fin chaque année au 31 décembre.

***Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ***DECIDE de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge concernant la protection sociale des agents, en renouvelant le contrat CNP pour 2020***
- ***AUTORISE le Président à signer le contrat avec la CNP et la convention de gestion avec le Centre de Gestion de la Dordogne***

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Prefecture

Le Président,  
Bernard VAURIAC



Fait à Thiviers, le 16 décembre 2019  
Le Président,

Bernard VAURIAC

